



Montreuil, le 15 novembre 2013

ANI en PQR :

début de la négociation sur la complémentaire santé

Les organisations syndicales étaient convoquées jeudi 14 novembre pour entreprendre la négociation sur la complémentaire santé dans les termes de la loi sur la sécurisation de l'emploi (ANI).

La loi de juin 2013 doit permettre à tous les salariés d'obtenir une couverture santé. La négociation porte, entre autre, sur le niveau de garanties, la portabilité, la répartition de la cotisation entre les employeurs et les salariés, le choix de l'assureur (dixit Jean Viansson-Ponté), les modalités de la contribution solidarité et celles de dispense à la demande des salariés.

La négociation est rendue difficile dans la mesure où les décrets d'application ne sont toujours pas sortis.

La Filpac-CGT a tenu à réaffirmer à son opposition à la loi dite de « sécurisation de l'emploi » dans la mesure où elle sécurise surtout l'employeur pour faciliter le licenciement.

Notre délégation a insisté également sur le fait que l'obligation faite par la loi de couvrir par une mutuelle (et non pas une assurance) l'ensemble des salariés était la conséquence du dépeçage de la Sécurité Sociale. Les multiples exonérations de cotisations sociales, le niveau record de chômage, contribuent à rendre exsangue les finances de la protection sociale. D'où l'accélération du transfert de la couverture des soins sur les mutuelles.

La Filpac a revendiqué la négociation d'un accord de branche où tous les salariés concourant à la réalisation d'un journal soient couverts, pigistes et porteurs compris.

A juste titre, **une organisation syndicale, signataire au niveau interprofessionnel de l'ANI**, a rappelé que les saignées sur l'emploi dans la presse donnaient l'obligation à la branche de négocier un haut niveau de protection sur la santé pour ceux qui restent. Cette même organisation syndicale a affirmé revendiquer haut et fort les termes de l'ANI.

Est-il nécessaire de rappeler que les employeurs, notamment dans la presse, se jettent sur la loi de « sécurisation » de l'emploi pour annoncer un peu partout des wagons de licenciements ?

Pour faire en sorte que la négociation porte sur des éléments concrets, le Président du SPQR a accepté, à la demande de l'ensemble des organisations syndicales présentes, d'établir un état des lieux le plus précis possible sur le niveau de prestations actuelles dans les titres de PQR ainsi que sur l'éventail de mutuelles prestataires.

La Filpac a profité de cette réunion pour demander la tenue d'une réunion de la commission de suivi de l'accord GPEC de branche, ceci afin de faire le point sur les accords signés en PQR.

Autre demande : la tenue d'une réunion sur le PMS, notre fédération ayant été alerté sur quelques cas de salariés sortant du dispositif et qui rencontrent des difficultés, notamment avec la Sécurité Sociale et Audiens. La délégation Filpac demande d'ailleurs que les équipes syndicales fassent remonter les éventuels problèmes rencontrés sur le terrain.

La délégation Filpac était composée de : Marc BARALE, Bernard PEREZ, Damien DHONT, Pascal FIATTE